

Publié le 22 septembre 2015

## À Savigny-le-Temple, la Semsa ne veut pas de désert médical

Les statuts de la Société d'économie mixte de Savigny-le-Temple (Semsa) ont évolué pour permettre d'orienter son activité vers les services de santé de proximité et combler le déficit de médecins auquel la commune de Seine-et-Marne fait face.



*"À Savigny-le-Temple, il manque 12 généralistes et 11 chirurgiens-dentistes. Sur un an, trois départs de médecins n'ont pas été remplacés et la commune, qui compte près de 30 000 habitants contre 700 il y a 50 ans, n'a qu'un seul pédiatre et un seul gynécologue",* constate Maurice Pollet, président-directeur général de la Semsa. Pour faire face à ce déficit, le conseil municipal s'est doté d'un maire-adjoint chargé de la santé de proximité et a adopté, en juin dernier, de nouveaux statuts pour la Semsa, jusqu'ici dédiée aux logements sociaux. Elle pourra désormais aider au salariat des médecins, racheter les murs d'un cabinet en difficulté ou encore créer un centre de santé.

### **Un million d'investissement en un an**

Pour cela, la Sem va créer, en septembre, une filiale, Semsa Santé. Dotée d'un capital de 500 000 euros, elle aura pour mission d'habiliter les locaux et de proposer des services aux cabinets médicaux (gestion des tiers payants, secrétariat, etc). Pour pouvoir salarier les médecins, une association des centres de santé va également voir le jour en novembre. Elle bénéficiera d'une avance de trésorerie de 100 000 euros apportée par la Semsa et recrutera les praticiens avec l'aide d'un cabinet spécialisé. *"Nous avons déjà créé, en 2004, une maison Alzheimer de 141 chambres,*

*dont la gestion a été confiée à la société Solemnes", déclare Maurice Pollet, "avec cette démarche novatrice, nous franchissons un pas supplémentaire dans la prise en charge de la santé de proximité."*

Un premier centre de santé va ouvrir rue Léon-Blum, près de la gare de Savigny-le-Temple, au premier trimestre 2016. Suite à l'achat de locaux, un second centre ouvrira en septembre à Plessis-le-Roi. Pour chaque centre, le cahier des charges prévoit à terme une ouverture de 70h par semaine afin de répondre aux besoins de la population. *"Au total, un million d'euros devrait être investi dans l'année"*, estime le PDG de la Sem. D'autres projets sont en préparation, notamment la création d'un important centre de santé d'ici 2020.

Elsa Bellanger/Naja